

2009 2010 2011 2012 2013

RaPPORT

PARIS
MÉTROPOLÉ



Directrice de la publication : Marie Deketelaere-Hanna

Conception : www.bsystem.fr et Autour des mots

Rédaction : Paris Métropole

Impression : édité en 2 000 exemplaires sur papier PEFC par Grenier

Les travaux de Paris Métropole, en 2013, ont été réalisés avec l'appui de :



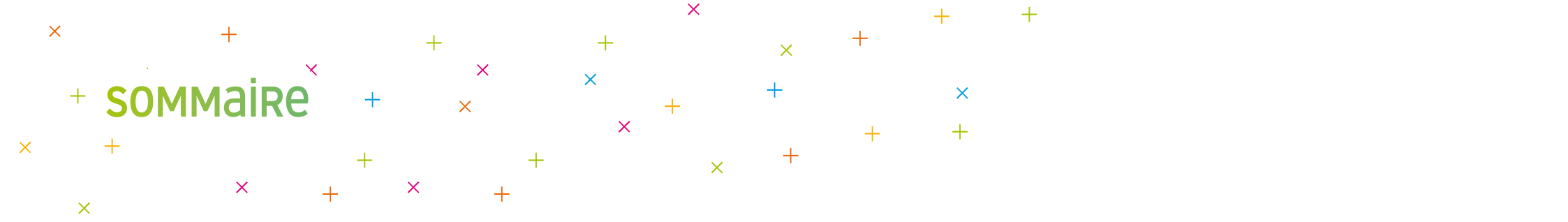


Daniel Guiraud,
Président de Paris Métropole

Depuis la création de Paris Métropole, nos travaux font le pari de l'intelligence territoriale collective. Au-delà des clivages, la confiance s'est tissée entre les membres de notre syndicat ; c'est ainsi que nous avons pu produire des préconisations sur nombre de thématiques afférentes à la vie quotidienne des habitants et au devenir du Grand Paris.

Cette approche doit se retrouver dans la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris (MGP), dont le législateur a prévu qu'elle soit coprésidée par le Préfet de Région et le Président de Paris Métropole. Une nouvelle période s'ouvre donc pour nous, celle de la construction effective et précise de la métropole attractive et solidaire que nous appelons de nos vœux. Nous entendons y prendre toute notre place.

Pour ce faire, le travail à mener en commun avec l'État doit reposer sur la transparence et la codécision. La question clef des territoires, et de la manière de construire la métropole, doivent être traitées de façon satisfaisante. Dans le même temps, le syndicat va renforcer ses liens avec les collectivités qui ne font pas partie du périmètre institutionnel de la MGP, mais dont le quotidien y est intimement lié. Notre objectif reste inchangé : la métropole doit apporter des réponses rapides et durables aux enjeux majeurs des territoires, en lien avec les acteurs économiques et sociaux et au service des habitants.



SOMMAIRE

- 03 ● **Éditorial du président**
- 06 ● **Déplacements**
- 08 ● **Fiscalité et solidarité**
- 10 ● **Logement, aménagement**
- 12 ● **Contrats de développement territorial**
- 14 ● **Transition énergétique**
- 16 ● **Communication**
- 18 ● **Schéma organisationnel de l'environnement de Paris Métropole**
- 20 ● **Quelle métropole pour le Grand Paris ?**
- 24 ● **Zoom sur les temps forts de 2013**
- 26 ● **Le mot de la directrice**
- 27 ● **Paris Métropole au quotidien**
- 28 ● **Liste des membres au 31 décembre 2013**
- 29 ● **Périmètre de Paris Métropole : les cartes**
- 30 ● **Formation et débats publics**

2009... 2013

LES GRANDS axes DE L'activité DE PARIS MÉTROPOLE



+ DÉPLACEMENTS

Les déplacements, de toute nature, sont au cœur **des enjeux de la métropole** ; ils font la métropole vécue par les habitants. Aussi, depuis 2009, la commission déplacements de Paris Métropole a été conduite à prendre des positions sur différents sujets et projets d'actualité relevant du domaine des transports et plus généralement de **la mobilité**.



P. LECROART / IAU IdF

Dans le cadre du double débat public sur le projet du réseau de transport public du Grand Paris et sur celui d'Arc Express, les élus de Paris Métropole proposent, au dernier trimestre 2010, un cahier d'acteurs commun aux deux débats demandant le rapprochement des deux projets. Tout en rappelant que le Plan de mobilisation de la région en faveur des transports publics est une nécessité, car il doit permettre notamment une remise à niveau du réseau existant, Paris Métropole souhaite une **augmentation significative de l'offre de transports** par la mise en service d'une ligne de métro en rocade. Ce cahier d'acteurs pose trois enjeux (« concevoir un réseau accessible pour tous », « raisonner en termes de qualité de service », « financer un réseau ambitieux et optimisé ») et 15 principes pour y répondre. La position de Paris anticipe ainsi le protocole d'accord du 26 janvier 2011 entre l'État et la Région sur la convergence et la complémentarité des deux projets. La présentation du « Nouveau Grand Paris » par le premier ministre le 6 mars 2013 a permis de valider définitivement le schéma d'ensemble du Grand Paris Express et de dessiner **un calendrier de réalisation**.

Pour les élus du syndicat, les transports publics doivent irriguer en profondeur le territoire, il faut donc développer une réflexion spécifique sur les moyens **de faciliter et d'augmenter les rabattements des voyageurs** sur les gares des réseaux de transports lourds et, en particulier, sur celles du Grand Paris Express. Le thème des rabattements fut le principal sujet abordé au long de l'année 2012 par la commission déplacements. À travers le rabattement, la question posée est de savoir quelles mesures il faut prendre pour s'assurer que les gares des grands réseaux ferrés rayonnent au-delà des communes qui les accueillent. L'accessibilité des gares en mode doux, aussi bien qu'en voiture ou en mode collectif est une problématique qui oblige à la mobilisation concertée de tous les acteurs, et, notamment, de ceux impliqués dans les domaines de l'aménagement urbain afin **d'assurer à chaque gare un rayonnement maximum**. La nécessaire coordination entre les responsables des transports et ceux de l'aménagement urbain est une réflexion qui débute en Île-de-France mais elle est appelée à prendre une dimension nouvelle avec la réalisation du Grand Paris Express* et la création de la métropole du Grand Paris. En filigrane sont aussi posées **les questions de la polycentralité, de la gouvernance des déplacements à l'échelle locale, de la solidarité entre les territoires**.

* voir carte page 23.

Par la suite, la commission déplacements a fait un point complet de l'état de l'art sur la question des « autoroutes urbaines », qu'elles soient réalisées (exemples étrangers) ou encore à l'état d'idées (en Île-de-France). Dans le même objectif, celui de faire partager un diagnostic aussi exhaustif que possible sur un enjeu de déplacement métropolitain, l'année 2013 a été largement consacrée au thème de **la tarification des transports publics urbains**. De manière plus ponctuelle, les élus de la commission ont pu demander régulièrement à faire des points d'actualité sur des sujets qui ont de fortes implications pour leurs territoires pris ensemble comme isolément, par exemple la zone d'action prioritaire pour l'air (ZAPA), le plan routier de l'État, les autorités organisatrices de transports de second rang en Île-de-France, etc.

Les transports étant une des principales préoccupations des habitants, les élus de Paris Métropole restent attentifs à l'avancement des travaux du réseau du « Nouveau Grand Paris » tant au niveau de **l'amélioration de l'existant**, qu'à celui de **la construction des nouvelles lignes** et gares, ainsi qu'aux aménagements qui y sont liés (logements et équipements).



J.-C. PATTACINI / Urba Images / IAU ÎdF



A. LACOUCHIE / IAU ÎdF

FISCALITÉ ET SOLIDARITÉ

La recherche de la solidarité financière et fiscale entre les collectivités territoriales de la métropole francilienne fait partie des objectifs statutaires de Paris Métropole. Cette démarche se couple à la volonté de renforcer la création de richesse sur le territoire métropolitain.

La loi de finances pour 2011 programmat la réforme en profondeur du dispositif de péréquation financière régional (fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France – FSRIF) et la création d'un fonds de péréquation national (le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales – FPIC) mais c'est la loi de finances pour 2012 qui, concrètement, a apporté ces changements ; elle précise notamment que le FSRIF doit progresser de 50 % entre 2012 et 2015, passant de 190 M€ en 2011 à 270 M€ en 2015. Cette réforme importante du FSRIF visait aussi à prendre en compte le développement de l'intercommunalité et les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle.

Aussi Paris Métropole, qui rassemble la quasi-totalité des communes contributrices et des communes bénéficiaires du FSRIF, s'est-il saisi, dès 2010, de ce sujet afin de **faire des propositions au gouvernement et aux parlementaires sur le développement de la péréquation horizontale régionale**. Concrètement, les travaux de Paris Métropole ont permis de construire une convergence progressive des points de vue des élus sur un certain nombre

de principes politiques et opérationnels. Le Bureau du syndicat a adopté à l'unanimité le 28 juin 2011 « 12 principes pour une réforme ambitieuse du FRSIF ». Cette position consensuelle s'articule autour du principe suivant : les communes les plus riches acceptent de payer et/ou de payer plus si les ressources du FSRIF bénéficient en toute priorité aux communes qui en ont le plus besoin. Ces principes n'ont été que partiellement pris en compte dans le projet de loi de finances pour 2012. Aussi Paris Métropole a-t-il été conduit à proposer des amendements permettant de « tirer la loi » dans le sens que souhaitent les élus locaux. Certains de ces amendements ont été adoptés par les parlementaires.

Par la suite, les travaux de Paris Métropole pour les FSRIF de l'année 2013 puis de l'année 2014 ont permis, notamment par **un travail d'échanges fructueux** avec les services de l'État, de proposer des ajustements progressifs du FSRIF afin de **maintenir un équilibre** toujours complexe entre et au sein des contributeurs et des bénéficiaires, d'un fonds dont les ressources progressent rapidement.

Dans un contexte de baisse importante des dotations de l'État aux collectivités locales et d'évolution erratique des ressources liées à la fiscalité professionnelle, l'année 2015 sera une année charnière qui verra donc, si la perspective fixée par la loi de finances pour 2012 est respectée, le FSRIF atteindre le montant de 270 M€. Paris Métropole continuera, sur la base des résultats du FSRIF pour l'année 2014, à **rechercher les voies et les moyens permettant de renforcer la péréquation francilienne en 2015**.

Quels effets de la loi MAPAM sur les fonds de péréquation ?

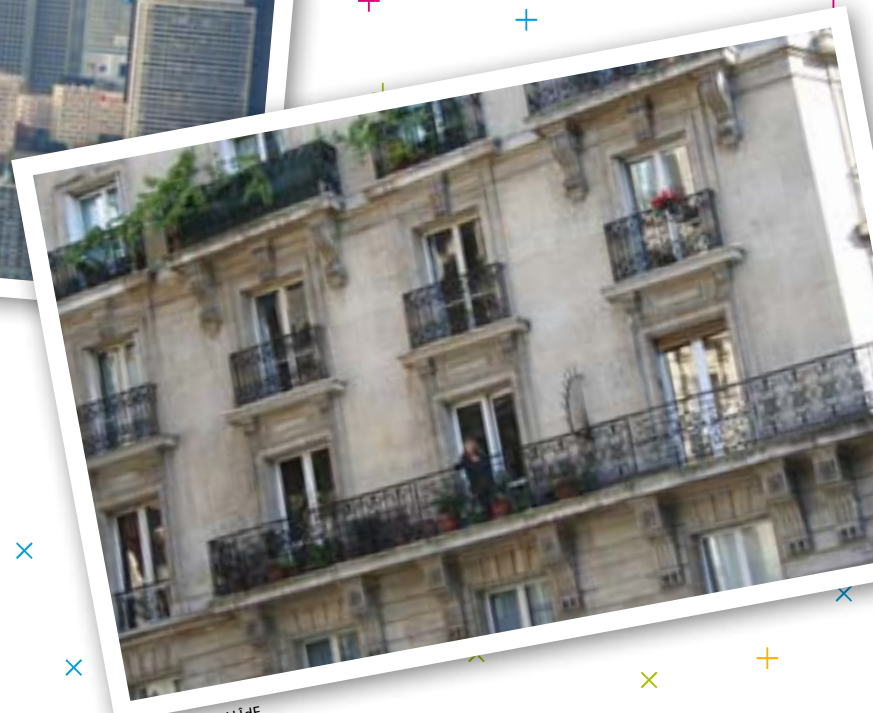
Par ailleurs la création, par la loi de la métropole du Grand Paris, nouvelle intercommunalité comptant 6,5 millions d'habitants, entraînera dès 2016 un profond bouleversement des fonds de péréquation. Paris Métropole veut s'engager au plus vite dans le travail de mise à plat de l'ensemble des impacts de la création de la MGP sur les fonds de péréquation, notamment pour les communes de la « grande couronne ».

Le Fonds interdépartemental

Au cours de l'année 2013, Paris Métropole s'est saisi de la question de la péréquation interdépartementale, plusieurs réunions de la commission développement et solidarités se sont tenues sur cette question et une réunion des présidents des conseils généraux d'Île-de-France a été organisée afin d'essayer de dégager les pistes d'un consensus. La Loi de finances pour 2014 prévoit la mise en place d'un fonds de solidarité pour les départements de la région Île-de-France de 60 M€.



J.-F. LASSARA / IAU ÎdF



C. GALOPIN / IAU ÎdF



P. LECROART / IAU ÎdF

LOGEMENT, aménagement



P. LECROART / IAU ÎdF



P. LECROART / IAU ÎdF



P. LECROART / IAU ÎdF

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) fait suite à **la loi de mobilisation du foncier public** de janvier 2013. Elle vient également modifier la façon dont sont menées les politiques du logement. Généralisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), lutte contre l'étalement urbain, réforme du droit de préemption, pouvoirs du Préfet, etc. : ces dispositions visent à lutter contre la crise du logement.

Un certain nombre d'ordonnances tentent également d'apporter des réponses, en matière de vente des terrains d'État, de facilitation de la reconversion de bureaux en logements, etc.

Les lois récentes, et singulièrement la loi MAPAM, ambitionnent d'apporter des réponses institutionnelles pour **faire face à la crise du logement** particulièrement prégnante en Île-de-France : ainsi de la mise en place d'un Établissement Public Foncier unique, de la définition, dans le cadre de la future métropole du Grand Paris, d'« Opérations d'intérêt Métropolitain », devant permettre de mettre en œuvre **des opérations d'aménagement équilibrées** (en termes de typologies de logements) de façon ciblée sur le territoire métropolitain, etc.

Paris Métropole a mené des études, des débats, des enquêtes tout au long de l'élaboration de la **loi MAPAM et de la loi ALUR**.

Le syndicat a participé aux concertations gouvernementales afin de faire valoir la voix des élus locaux métropolitains, qui ont préconisé ensemble des pistes de réformes, des approfondissements aux textes gouvernementaux, exprimant des conditions de réussite des efforts engagés.

Paris Métropole a également formulé un certain nombre de points incontournables à régler afin de permettre aux collectivités de produire les logements et les équipements nécessaires aux habitants : ainsi la mise en place d'un **Fonds d'aide aux collectivités bâtitrices**, récemment annoncée en Conseil des ministres, sujet sur lequel Paris Métropole a été pionnier ; ou encore la révision des modalités d'évaluation des prix par France Domaine... C'est ainsi que les objectifs formulés par la Territorialisation des Objectifs de Logement (TOL) pourraient être atteints : construire 70 000 logements par an.

Résolution du Comité syndical du 5 juillet 2012 :

- *Serait considérée comme bâtitrice toute collectivité (commune ou EPCI) remplissant les conditions cumulatives suivantes :*
 - *le respect des objectifs triennaux de la Loi SRU fixés pour la commune ;*
 - *le niveau de construction doit se situer à minima au niveau du point mort et tendre vers l'objectif TOL ;*
 - *l'effort de construction encouragé doit s'accompagner d'une augmentation réelle de la population.*
- *L'aide varierait selon la catégorie de logement produite et selon une modulation au regard de la progression du taux de logement social de la collectivité considérée.*

Au travers des textes délibérés au sein de Paris Métropole, sur le sujet spécifique du logement ou au travers du prisme « mise en œuvre des Contrats de Développement Territorial », les élus ont également formulé de nombreux avis et préconisations, des précisions quant à la structuration intercommunale nécessaire à **la mise en œuvre des projets de territoire** à la hauteur des enjeux du Grand Paris, Paris Métropole considérant que l'unité urbaine est l'échelle pertinente. Les relations entre les territoires et l'État ont permis de produire de nombreuses réflexions et propositions.

P. LECROART / IAU ÎdF



P. LECROART / IAU ÎdF

CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les **contrats de développement territorial (CDT)**, créés par la loi du 3 juin 2010, sont une expression innovante de la capacité des communes et de leurs établissements de coopération de définir, en accord avec l'État, **des projets ambitieux et partagés pour le développement de leurs territoires**. Les CDT donnent une vision « intégrée » du développement des territoires à moyen et long terme dans les domaines du logement, de l'environnement, des transports, des équipements publics, du développement économique, de la culture.

Vingt-deux territoires d'Île-de-France se sont engagés dans des démarches visant à aboutir à un contrat. Ensemble ils regroupent 150 communes et 4,5 millions d'habitants. À la fin de l'année 2013, ces contrats ont des niveaux de maturité variés : treize contrats sont validés, dont quatre ont été signés définitivement après la clôture de l'enquête publique, une demi-douzaine de contrats ne sont encore qu'à l'état de projet.

Paris Métropole fait partie des « organisations qualifiées » reconnues par la loi pour **donner un avis sur chaque CDT**. Cet avis fait partie des éléments communiqués à la population dans le cadre de l'enquête publique à laquelle les CDT sont soumis. Le syndicat a formalisé et précisé les principes et l'attitude qui devaient être les siens dans l'analyse et la rédaction des avis sur les CDT (résolutions du 5 juillet 2012 et du 8 février 2013). À travers ses avis,

Paris Métropole veut **mettre en avant les dimensions métropolitaines de chaque CDT** ; il cherche aussi à relever certains éléments qui méritent une vigilance particulière soit pour le CDT considéré, soit pour l'ensemble des CDT. Parmi les caractères métropolitains, il s'agit d'identifier ceux qui sont portés par le CDT en lui-même (identité territoriale, développement durable, élaboration démocratique, etc.), ceux qui concernent les rapports entre les CDT (coopérations, complémentarités, etc.) et ceux qui relèvent des relations entre les CDT et les territoires hors CDT (rayonnement, attractivité, extension, etc.).

Le 23 avril 2013 le syndicat a organisé, à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Île-de-France, un séminaire comme **un point d'étape dans le processus de construction des CDT**. Ce séminaire a accueilli près d'une centaine d'élus et de praticiens ; il a permis d'ébaucher les premières réponses aux deux questions suivantes :

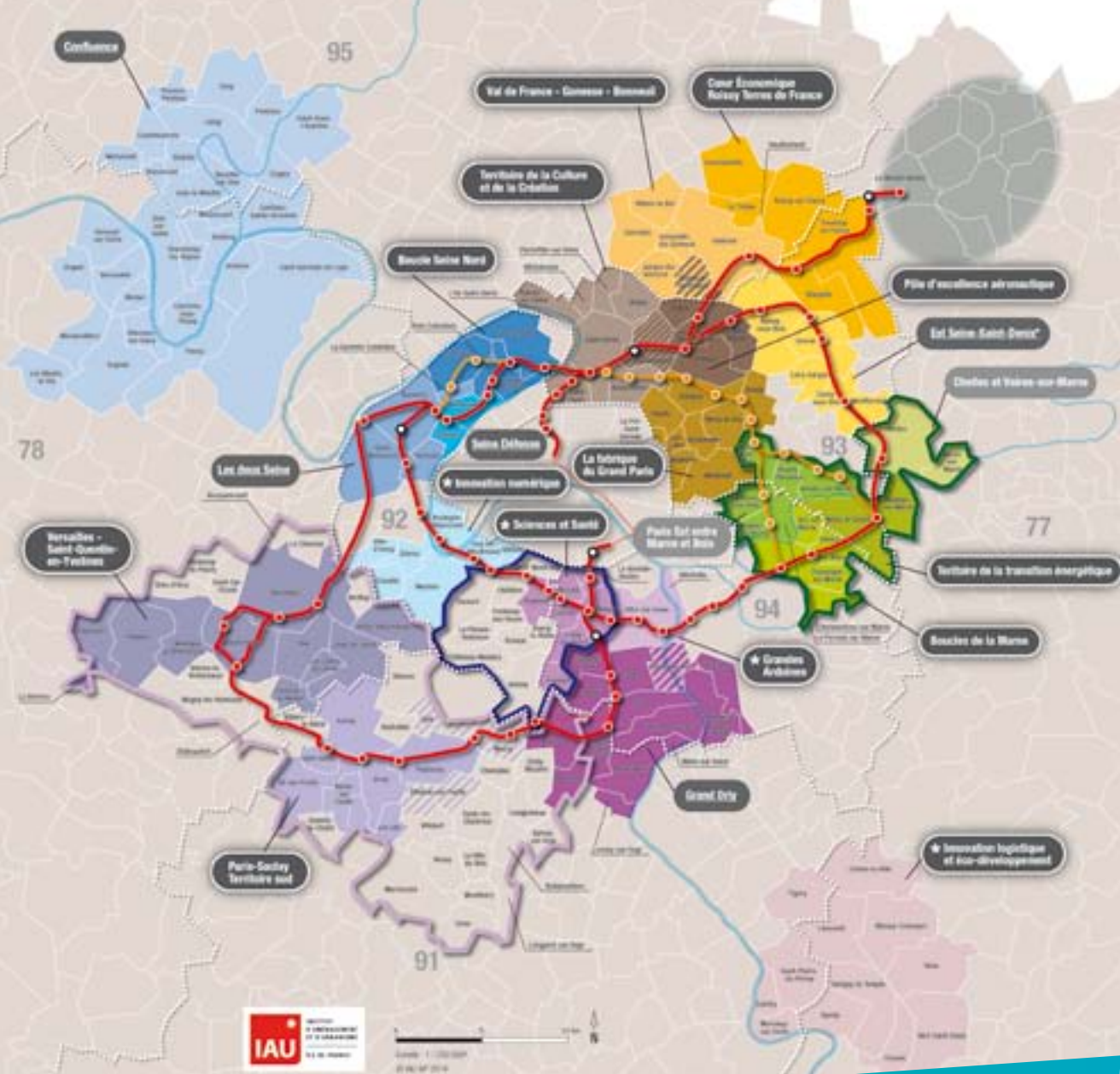
- « *Les CDT : Comment aller vers des projets de territoires cohérents à travers la contractualisation ?* » À partir de la présentation de trois projets de CDT, il s'agissait notamment de déterminer une méthode à même de comprendre la place de chaque CDT dans le système métropolitain et d'assurer la complémentarité entre eux.

- « *Quelles intercommunalités pour l'Île-de-France ? Comment les construire ?* » À partir de l'expérience de chacun et des réalités locales, les participants ont partagé leur conception de l'intercommunalité en Île-de-France.

De cette démarche et des douze avis que Paris Métropole a rendus en 2013 (cf encadré), il est ressorti un certain nombre d'enseignements qui ont été formalisés dans une délibération adoptée lors du comité syndical du 13 juillet 2013¹. Pour le syndicat, il s'agit de marquer la progression de la prise de conscience collective de l'importance des projets de territoires dans une métropole polycentrique ; **le CDT, y compris dans ses limites, donne à voir la construction possible de la métropole**. D'ailleurs la loi pour la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit que les conseils de territoire peuvent prendre en compte les périmètres des CDT.

La prochaine étape, à laquelle Paris Métropole devra s'atteler, sera certainement, à l'occasion de la mise en œuvre concrète des CDT et du suivi de leur réalisation, de mettre en commun l'ingénierie développée par les territoires pour répondre aux contraintes (foncières, techniques, financières, juridiques, etc.) auxquelles ils sont confrontés afin de mener à bien leurs projets.

¹ - Ces documents sont librement accessibles sur le site de Paris Métropole : www.parismetropole.fr.



Au cours de l'année 2013, **Paris Métropole** a donné son avis sur 12 CDT. Ces avis ont tous été favorables et complétés par l'énoncé de points d'attention. Dans l'ordre chronologique, les avis ont concerné les CDT suivants :

- Grand Paris Seine Ouest/la ville numérique, créative et durable ;
- Vallée scientifique de la Bièvre / Campus Sciences et santé ;
- Sénart / Innovation logistique et éco-développement ;
- Plaine Commune / Territoire de la culture et de la création ;
- Val de France/Gonesse/Bonneuil-en-France ;
- Cœur économique Roissy Terres de France ;
- Les Grandes Ardoines ;
- Boucles Nord des Hauts de Seine ;
- Est-Ensemble / La Fabrique du Grand Paris ;
- Pôle métropolitain du Bourget ;
- Paris-Saclay/Territoires Sud ;
- Noisy-Champs/Territoire de la Transition énergétique.

+ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le **Comité des partenaires** de Paris Métropole rassemble les acteurs économiques, sociaux et associatifs (entreprises publiques et privées, syndicats de collectivités, personnalités qualifiées) qui souhaitent s'impliquer dans les travaux sur l'avenir de la métropole. Le comité est présidé par le Président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris – Île-de-France. Ce comité mobilise la capacité d'action et de réflexion de ses membres afin **d'élaborer, dans une logique collaborative, des analyses, des propositions et des expérimentations** qui contribuent à la dynamique des territoires.

En 2012, le Comité des partenaires a proposé aux élus de Paris Métropole d'aborder la question de **la logistique urbaine**. En 2013, c'est le thème de la transition énergétique qui a été retenu. En effet « dans les politiques de l'énergie, les villes ont une responsabilité particulière puisqu'elles organisent l'urbanisme, les règlements de l'habitat et les transports, déterminant ainsi la consommation d'énergie pour de longues années »¹. Il s'agit d'aborder un thème essentiel, encore largement en devenir sur les plans législatif et réglementaire, et qui fait clairement partie des compétences qui seront celles de la métropole du Grand Paris.

¹ - Extrait de l'avant-propos de Brice Lalonde au Rapport remis par le groupe de travail du Comité de partenaires lors du Bureau de Paris Métropole du 11 juin 2013.

Deux entreprises, VEOLIA-Environnement et EDF, se sont associées pour assurer l'animation du groupe. Celui-ci comptait près de 40 acteurs publics et privés qui se sont réunis entre septembre 2012 et mars 2013 afin d'échanger et d'auditionner les personnes et structures qualifiées. Les réflexions du groupe de travail visent à proposer aux élus de Paris Métropole des actions et des expérimentations concrètes relevant de leurs champs de compétences.

Le groupe a retenu 13 propositions qu'il a présentées au Bureau de Paris Métropole dans un rapport finalisé en juin 2013. Ces propositions se regroupent selon trois thèmes :

- **la rénovation thermique du bâti** existant pour dégager des économies d'énergie et structurer une filière locale de travaux ;
- **un urbanisme opérationnel** au service de la transition énergétique, à l'échelle d'une maille urbaine pour transformer la ville et la rendre plus sobre et plus efficace ;
- **le développement local des énergies renouvelables** économiquement pertinentes, pour valoriser les potentialités du territoire.

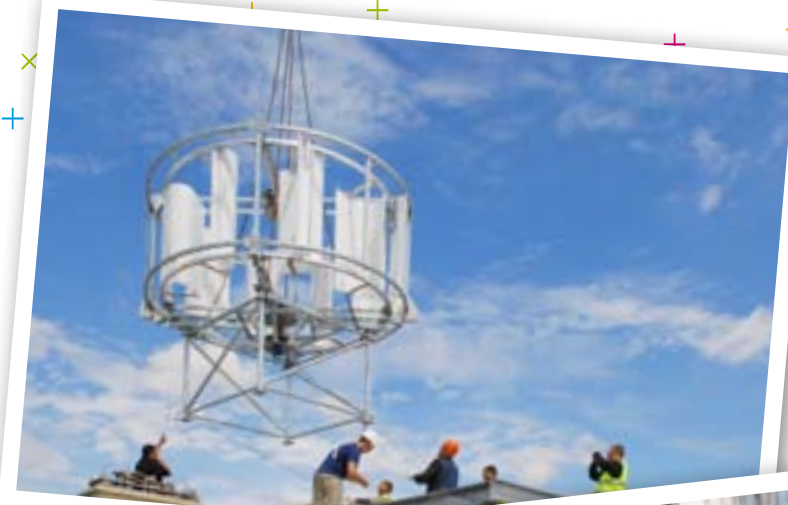
Le rapport final du groupe a été mis en valeur lors de la réunion ouverte du Comité des partenaires de Paris Métropole avec les quinze équipes de l'Atelier international du Grand Paris (AiGP), le 5 juillet, lors de la semaine organisée par l'AiGP sur le thème « Habiter le Grand Paris », et versé au débat national.



La logistique urbaine

Les travaux thématiques du Comité des partenaires ont été inaugurés par la mise en place du groupe de travail sur la logistique urbaine. Ce thème constitue un enjeu métropolitain pour le fonctionnement de la ville et le développement des entreprises.

Les travaux sur cette problématique ont été pilotés par le groupe La Poste, avec une quinzaine d'acteurs publics et privés représentant l'ensemble de la chaîne des enjeux de la logistique urbaine. Le rapport final du groupe a été présenté au Bureau de Paris Métropole en mars 2012, mettant en exergue un diagnostic pour l'amélioration de l'activité logistique en zone urbaine dense ; cette amélioration passe par une prise de conscience partagée par les élus et les professionnels sur le rôle indispensable de la logistique urbaine dans le « métabolisme métropolitain ». Le rapport conclut en proposant trois expérimentations « clefs en main » aux décideurs locaux : le développement des ambassadeurs de livraisons, la mise en place de conciergeries numériques et la mise en cohérence des réglementations communales de circulation et de stationnement des véhicules de livraison.



B. RAOUX / IAU IdF



A. LACOUCHIE / IAU IdF



B. RAOUX / IAU IdF

COMMUNICATION

2009 à 2013 : TOUS LES THÈMES DE LA CONSTRUCTION DE LA MÉTROPOLE ONT ÉTÉ ABORDÉS

Liste des communiqués de presse et tribunes

- **10 juin 2009** : élection du 1^{er} Président de Paris Métropole : Jean-Yves Le Bouillonec.
- **25 septembre 2009** : déclaration de Paris Métropole « Pour un partenariat ambitieux et efficace avec l'État » à **propos du projet de loi sur le Grand Paris**.
- **3 novembre 2009** : Paris Métropole, agora des élus représentant leurs collectivités, a tenu ses engagements (...) et mène le débat pour **un projet d'avenir pour le territoire francilien**.
- **18 février 2010** : Paris Métropole se réunit à Évry pour travailler sur les **stratégies des territoires métropolitains** et affirmer leur nécessaire **cohérence**.
- **8 novembre 2010** : élection du nouveau Président : Jacques J.P. Martin.
- **24 novembre 2010** : déclaration de Jacques J.P. Martin, Président de Paris Métropole, suite à la présentation publique de l'**Atelier international du Grand Paris**.

- **7 décembre 2010** : « **Initiatives métropolitaines** » 2^e forum de Paris Métropole.
- **14 décembre 2010** : l'avis de Paris Métropole sur les **projets de transport public** a été adopté à l'unanimité.
- **10 janvier 2011** : l'ingénierie commune RATP/SNCF, une avancée pour la métropole.
- **31 janvier 2011** : **accord sur les transports** : une avancée et une démarche majeures pour la construction de la métropole.
- **11 mars 2011** : propositions pour une meilleure **solidarité financière** entre les communes d'Île-de-France.
- **26 avril 2011** : Paris Métropole et la SNCF travaillent ensemble sur le **Grand Paris des trains**.
- **30 mai 2011** : pour une nouvelle politique du **logement** en faveur des habitants et du territoire de la métropole.

• **30 septembre 2011** : Paris Métropole pose les **fondements d'une évolution de la gouvernance** de la métropole.

• **5 décembre 2011** : Paris Métropole renouvelle ses instances. Élection du nouveau Président : Patrick Braouezec.

• **9 décembre 2011** : position de Paris Métropole sur la **réforme du Fonds de solidarité de la région Île-de-France** (FSRIF) et la **création d'un fonds de péréquation** des ressources intercommunales et communales (FPIC).

• **12 janvier 2012** : Paris Métropole salue la mise en œuvre dès 2012 de la **nouvelle péréquation financière régionale**, mais reste vigilant.

• **24 janvier 2012** : le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne signe une convention de partenariat avec le Syndicat mixte Paris Métropole.

• **7 février 2012** : **Label Grand Paris** : 22 premiers lauréats.

• **30 mars 2012** avec le groupe la Poste et la CCIP : la **logistique urbaine**, une fonction vitale de la métropole : les partenaires économiques font des propositions aux élus de Paris Métropole.

• **31 mai 2012** : Paris Métropole : **la gouvernance en construction**.

- **2 octobre 2012** : Demain, quel Grand Paris ? Lancement du **débat public sur la gouvernance**.

- **17 décembre 2012** : Paris Métropole renouvelle ses instances. Élection du nouveau Président : Philippe Laurent.

- **24 décembre 2012** : Résolution de Paris Métropole sur le **Grand Paris Express** (GPE).

- **6 mars 2013** : Paris Métropole se félicite que **le fait métropolitain** prenne toute sa place, tant pour les transports, que pour la gouvernance dans son ensemble.

- **5 juin 2013** : **Pour une métropole solidaire et attractive**, le Bureau de Paris Métropole propose 14 principes.

- **28 juin 2013** : tribune « **Pour le Grand Pari(s) des territoires** ».

- **15 juillet 2013** : communiqué de presse avant le début des débats à l'Assemblée Nationale sur le **projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles**.

Journaux des initiatives



- **20 septembre 2013** : vœu d'urgence « **Pour une métropole du Grand Paris efficace, s'appuyant sur les dynamiques de territoires** ».

- **13 décembre 2013** : élection de Daniel Guiraud, Président de Paris Métropole.

Partenariat avec la chaîne « Demain » pour l'émission « Demain la cité »

Et pour suivre les travaux des élus :



Rapports d'activités successifs



Nouveau stand



Cahier des acteurs de la métropole



Rapport « Santé et territoires »



Plaquette de présentation de Paris Métropole (français, anglais et arabe)



Livre (ou) vert

+ SCHÉMA ORGANISATIONNEL DE L'ENVIRONNEMENT DE PARIS MÉTROPOLÉ

amif :

Association des Maires
de l'Île-de-France

apur :

Atelier Parisien d'urbanisme

ccip :

Chambre de commerce et
d'industrie Paris Île-de-France

CDT :

Contrats de développement
territorial (voir p 22)

epci :

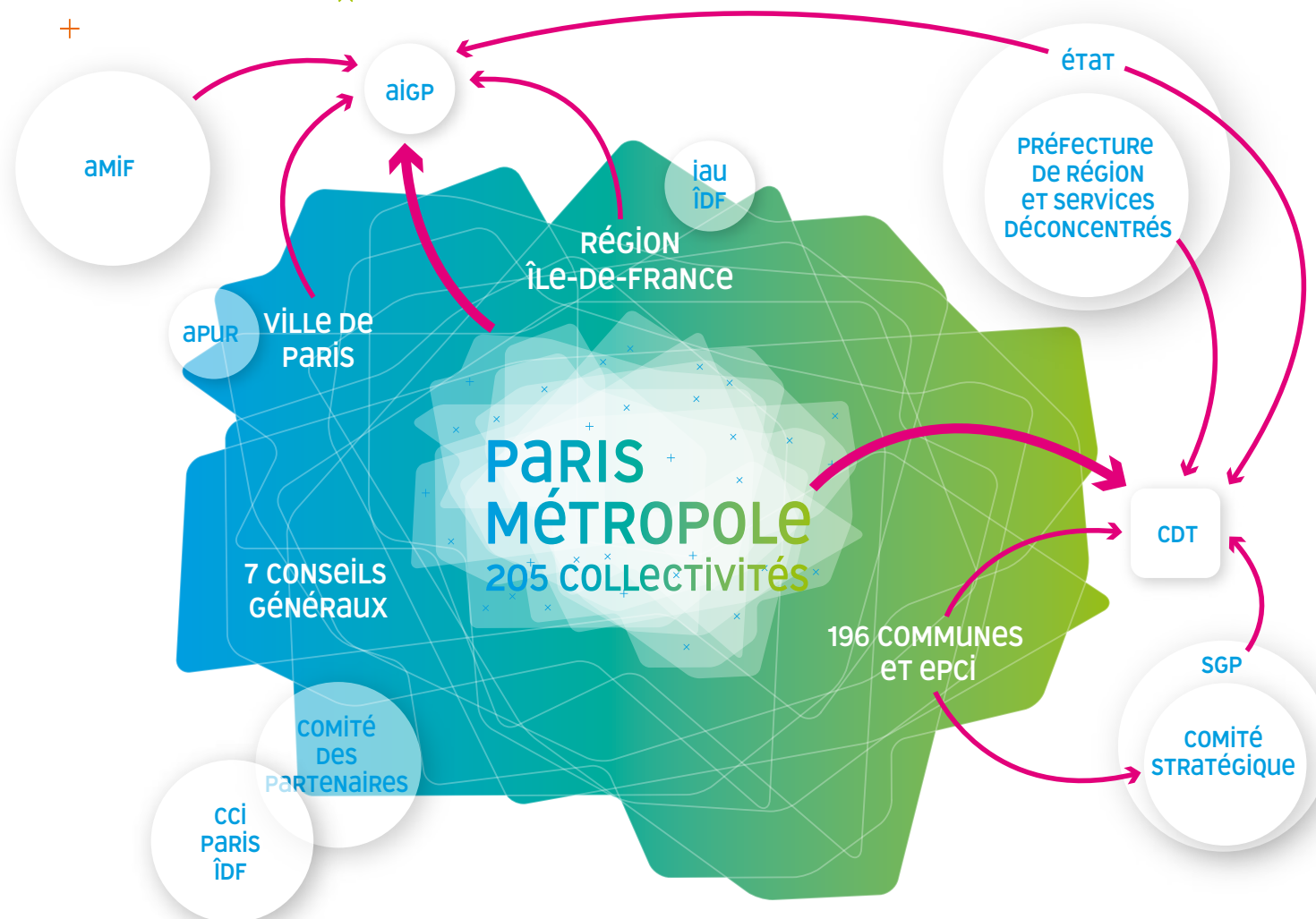
Établissement public de
coopération intercommunale

iau-îdf :

Institut d'aménagement et
d'urbanisme d'Île-de-France

SGP :

Société du Grand Paris



FOCUS SUR L'année 2013

GOUVERNANCE ET LOI MAPAM : Les enjeux spécifiques

... VERS LA MÉTROPLE DU GRAND PARIS



QUELLE MÉTROPOLE POUR LE GRAND PARIS ?

La GOUVERNANCE, CLÉ DES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2013

En 2013, l'ensemble des chantiers se sont peu à peu regroupés autour de celui de la gouvernance.

Explication.

Trouver une nouvelle gouvernance pour la métropole capitale est le chantier transversal, afin de répondre à l'ensemble des enjeux prioritaires (logement, solidarités financières, attractivité de tous les territoires). En 2013, le travail s'intensifie face à un calendrier législatif qui s'accélère, et un projet de loi de décentralisation qui voit le jour. Dès lors, le Bureau et le Bureau exécutif inscrivent la gouvernance à leur ordre du jour, pour aboutir à une proposition pouvant être reprise par la loi.

Rappel : les étapes clefs du chantier gouvernance :

- **Printemps 2009** : création de Paris Métropole, dont l'un des trois objectifs est « une réflexion et des propositions sur l'évolution de la gouvernance de la métropole ».
- **Mai 2011** : séminaire de Sceaux : lancement du chantier.
- **Printemps 2012** : rédaction du Livre Vert qui définit un socle commun, des enjeux prioritaires et trois familles de scénarii pour la gouvernance.
- **Hiver 2012** : la rédaction d'un Livre Blanc, devant choisir un seul scénario, ne peut aboutir faute de consensus.

- **Premier semestre 2013** : les élus continuent à avancer sur les points qu'ils partagent et rédigent une note de convergence.
- **Juin 2013** : 14 principes pour une évolution du projet de loi sont adoptés par le Bureau.
- **20 septembre 2013** : vœu de Paris Métropole.

Le vœu du 20 septembre 2013 adopté à 75 % de voix

Sur la base d'un socle commun, formé d'un diagnostic et d'une vision pour la gouvernance de la métropole, les élus de Paris Métropole ont adressé un vœu au législateur pour que le projet de loi soit amendé, à partir des propositions suivantes – visant à créer une métropole du Grand Paris efficace, parce que respectueuse de la diversité et riche de l'ensemble de ses dynamiques territoriales :

- Donner corps à **une métropole forte, non limitée à la petite couronne, dotée de ressources propres et d'une vraie capacité d'action sur des domaines stratégiques relevant de l'intérêt métropolitain** (en particulier le logement et l'hébergement, l'aménagement et les questions environnementales) ;
- Construire la métropole selon **une démarche ascendante en s'appuyant sur des territoires pleinement acteurs et responsables, c'est-à-dire dotés du statut juridique d'EPCI**, disposant de ressources fiscales, et respectant l'identité et le rôle des communes ;

- **Achever la carte intercommunale en Île-de-France** (les intercommunalités devant atteindre une taille pertinente, mettre en œuvre des projets de territoires, assurer une mixité sociale, économique et fonctionnelle).

Un travail avec tous les acteurs impactés ou agissant sur la gouvernance métropolitaine :

- **Les citoyens** : une démarche qui les a associés sur des débats publics en amont, et pendant l'écriture de la loi (en automne 2012 puis en juillet 2013) ;
- **L'État** : rencontres régulières avec la Préfecture de Région puis le gouvernement (ministère de la décentralisation, Premier ministre, Ministre de l'Égalité des territoires et du Logement) ;
- **Les chercheurs et experts** ;
- **L'AiGP** ;
- **Les acteurs socio-économiques** : réunions du Comité des Partenaires de Paris Métropole, des Codev d'Île-de-France, partenariat avec les Ateliers de Cergy.

La Métropole du Grand Paris

Loi MAPAM

-  Métropole : Paris + 123 communes de petite couronne
-  Commune limitrophe, membre si accord
-  Département d'Île-de-France
-  Intercommunalité de grande couronne
-  Commune d'Île-de-France

© AIGP

10 km
IGN BD TOPO®

QUELLE MÉTROPOLE POUR LE GRAND PARIS ?

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPAM)

L'étude sur l'intercommunalité en Île-de-France

*Le premier projet de loi ayant été axé sur le renforcement des intercommunalités en Île-de-France sur le périmètre de l'unité urbaine, Paris Métropole a souhaité enrichir son expertise et ses positions sur l'intercommunalité francilienne. Le syndicat a pu constater que les intercommunalités avaient pour spécificité d'être composées de grandes villes en cœur d'agglomération, dont la taille critique ne rendait pas toujours nécessaire une mutualisation des services. Dès lors, ces intercommunalités se sont principalement construites autour de **projets de territoires**. Par ailleurs, elles ont bien souvent mis au point une **gouvernance coopérative**, donnant une large place à la commune dans le fonctionnement intercommunal.*

2013 : PARIS MÉTROPOLE FACE AUX ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES

Au début de l'année 2013, une **première version du projet de loi** est présentée par le Gouvernement qui s'inspire des travaux de Paris Métropole : la « métropole confédérée ». Elle s'appuie sur le renforcement et la rationalisation des intercommunalités de l'unité urbaine*. Paris Métropole a salué cette montée en puissance de l'intercommunalité en soulignant toutefois que ces intercommunalités de projets devaient constituer des « coopératives de villes ». Le syndicat s'est félicité de la création d'une instance métropolitaine, de la mise en place d'un fonds d'investissement métropolitain et de la constitution d'un conseil de développement. Cependant au début du mois de **juin 2013**, le Sénat vote la **suppression de l'article 10** visant à achever la carte intercommunale en Île-de-France et instaurant des seuils à 200 000 habitants. **Les articles 11, 12 et 13, relatifs à la métropole de Paris, sont ainsi supprimés.**

*Unité urbaine : la notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants.

Juste avant la première lecture à l'Assemblée Nationale, en **juillet 2013**, une **seconde version du projet de loi** émerge, basée sur la « métropole intégrée ». Les dispositions relatives à l'Île-de-France créent la **métropole du Grand Paris, un EPCI à fiscalité propre et à statut particulier, sur le périmètre de la petite couronne**. L'Assemblée Nationale adopte ce nouveau texte. Paris Métropole s'oppose à ce projet de loi, qui fait disparaître les intercommunalités existantes et limite le périmètre, et le Bureau travaille à un scénario alternatif. Celui-ci sera porté au Sénat par voie d'amendements, mais rejeté à une faible majorité, et le projet de loi y est voté en seconde lecture. **Paris Métropole, en septembre 2013, adopte un vœu** (cf. encadré) qui préconise un retour à un texte davantage conforme à ses principes. Mais l'Assemblée Nationale adopte le projet de loi en seconde lecture, et la **loi est votée en décembre 2013**. Elle institue une **co-présidence Préfet de Région – Président de Paris Métropole**, quant à la **mission de préfiguration** de la métropole du Grand Paris. La fin de l'année 2013 est donc marquée par la question suivante : faut-il que Paris Métropole participe à la mission de préfiguration, et si oui, à quelles conditions ?

**Pour une métropole du Grand Paris efficace,
s'appuyant sur les dynamiques de territoires**

Vœu d'urgence

«... les élus de Paris Métropole formulent, à destination du législateur, le vœu que le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles soit amendé et permette de créer une métropole du Grand Paris efficace, parce que respectueuse de la diversité et riche de l'ensemble de ses dynamiques territoriales. »

Vœu adopté à 75 % par le Comité syndical de Paris Métropole, le 20 septembre 2013 à Boulogne-Billancourt

Résumé des articles relatifs à la métropole du Grand Paris (MGP) dans la loi MAPAM

1/ Dans le périmètre de l'unité urbaine, en grande couronne, **les intercommunalités** devront atteindre un seuil minimum de 200 000 habitants, avant le 31 décembre 2015.

2/ Sur l'ensemble de **la petite couronne**, la métropole du Grand Paris, un EPCI à fiscalité propre et à statut particulier, sera créée au 1^{er} janvier 2016. Les communes limitrophes à son périmètre pourront y adhérer. Les EPCI de petite couronne disparaissent avant le 31 décembre 2015.

La métropole du Grand Paris est divisée en « territoires », composés de 300 000 habitants au minimum. Elle est dotée de **5 compétences** :

- aménagement de l'espace métropolitain ;
- politique locale de l'habitat ;
- politique de la ville ;
- développement et aménagement économique d'intérêt métropolitain ;
- protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie.

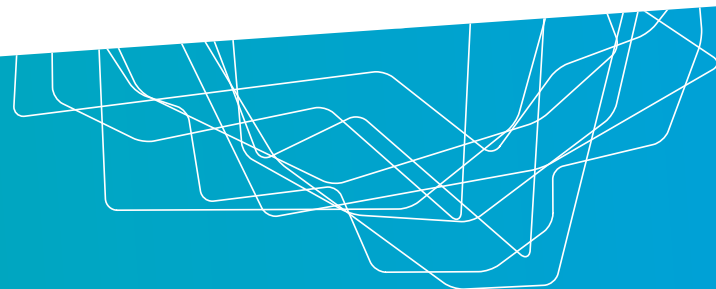
Avant la création de la métropole, **une période de préfiguration** vise à préciser :

- les conditions juridiques et budgétaires de la métropole du Grand Paris ;
- les transferts de compétences et de moyens issus des EPCI qui disparaissent ;
- le fonctionnement des territoires.

Elle préparera également les objets dont la MGP devra traiter dès sa création (dont la carte des territoires, le projet métropolitain, l'intérêt métropolitain, le pacte financier et fiscal).

ce que DiT La Loi

« Une mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris est créée. Elle est chargée de préparer les conditions juridiques et budgétaires de la création de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de la métropole du Grand Paris... La mission est présidée par le représentant de l'État dans la région d'Île-de-France et par le président du syndicat mixte d'études Paris Métropole. »



ZOOM SUR LES TEMPS FORTS DE 2013

• **15 janvier 2013** : présentation du rapport Auzannet sur le réseau de transport aux élus de Paris Métropole.

• **29 janvier 2013** : atelier des élus sur le thème de la gouvernance.

• **8 février 2013** : Comité syndical à Rueil-Malmaison :
- production des avis de Paris Métropole sur les CDT (Contrats de développement territorial) : principes guidant la production des avis et mandat au Bureau pour leur validation,
- résolution « Pour une métropole solidaire et attractive »,
- débat d'orientations budgétaires.

• **14 février 2013** : formation avec le CNFPT « Réforme de la péréquation financière ».

• **19 février 2013** : participation au Forum : Paris, métropole pour l'emploi des jeunes.

• **7 mars 2013** : point presse suite à l'annonce du Premier ministre sur le Nouveau Grand Paris.

• **21 mars 2013** : formation avec le CNFPT « Habitat-logement à l'échelle de la métropole ».

• **29 mars 2013** : Comité syndical à Montreuil :

- présentation et adoption du rapport de la commission Santé et Territoires ;
- avis sur les CDT de Grand Paris Seine Ouest : « La ville numérique, créative et durable » et de la CA du Val de Bièvre et la Ville de Bagneux : « Campus sciences et santé » ;
- débat sur l'avant-projet de loi de décentralisation.



• **2 avril 2013** : Conférence métropolitaine de l'eau et de l'assainissement, à Paris.

• **Du 9 au 11 avril 2013** : participation au Salon de la Nouvelle Ville et aux Assises de l'A.M.I.F., Parc Floral de Vincennes.

• **12 avril 2013** : information conjointe CNFPT/CIG/ Paris Métropole « Le plan de déplacement du territoire ».

• **18 avril 2013** : formation avec le CNFPT « Aménagement des pôles gares dans le cadre du Grand Paris ».

• **19 avril 2013** : lettre d'information.

• **23 avril 2013** : séminaire des élus à l'IAU ÎdF sur les CDT et les intercommunalités.



• **24 mai 2013** : Comité syndical à Champs-sur-Marne : présentation et compte rendu des débats publics « Demain, quel Grand Paris ? » ; position de Paris Métropole sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM).



• **28 mai 2013** : lettre d'information.

• **3 juin 2013** : formation avec le CNFPT « Participation métropolitaine : élus, experts, citoyens, comment travailler ensemble ? ».

• **11 juin 2013** : présentation aux membres du Bureau du rapport du groupe de travail du Comité des partenaires sur la transition énergétique.

• **Du 1^{er} au 7 juillet** : participation à la semaine de l'Atelier international du Grand Paris « Habiter le Grand Paris » au Cent Quatre.

• **4 juillet 2013** : débat public faisant suite aux rencontres « Demain, quel Grand Paris ? ».



• **5 juillet 2013** : réunion du Comité des partenaires :
- débats avec les équipes de l'AiGP ;
- présentation des travaux sur la transition énergétique.



• **11 juillet 2013** : Comité syndical à Paris :
- résolution de Paris Métropole sur les CDT (liens des CDT avec les territoires voisins, construction et diffusion d'une grille de cohérence, proposition d'intégrer un prologue métropolitain, demande de report de la date butoir du 31/12/2013 pour le lancement des enquêtes publiques) ;
- point d'actualité sur le projet de loi MAPAM – débat.



• **18 juillet 2013** : lettre d'information.

• **20 septembre 2013** : Comité syndical à Boulogne-Billancourt :
- vœu d'urgence sur le projet de loi MAPAM, adopté par 75 % des votants ;
- communiqué et point presse.

• **15 octobre 2013** : lettre d'information.

• **13 décembre 2013** : Comité syndical à la Préfecture de Région :
- renouvellement des instances et débat d'orientations budgétaires ;
- Daniel Guiraud succède à Philippe Laurent à la présidence ;
- point et échanges sur les dispositions prévues dans la loi MAPAM sur la construction de la métropole du Grand Paris ;
- perspectives pour Paris Métropole.

• **18 décembre 2013** : lettre d'information.



Le MOT DE La DIRECTRICE



Marie Deketelaere-Hanna
Directrice de Paris Métropole

Le syndicat Paris Métropole, fort de sa diversité politique et territoriale, a ouvert le chemin de la construction d'une métropole attractive et solidaire. Ce chemin est complexe, et il n'y a pas de modèle ni de recette pour les métropoles monde de notre époque, confrontées aux défis du développement durable et du rayonnement international. Périmètre, compétences, organisation, financement, relations entre les institutions, rapports aux citoyens et à la société civile : autant de questions liées entre elles et qui trouvent des réponses différentes selon la représentation que l'on s'en fait.

Une chose est sûre : l'approche innovante de Paris Métropole, l'engagement des quelque 200 collectivités qui le composent, le travail en « coopérative » animé par les élus et s'appuyant sur notre équipe, en ont fait le creuset de cette construction métropolitaine. Avec la perspective de la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec l'Etat, il s'agit maintenant de trouver les voies et moyens de faire le lien entre la vision institutionnelle et la réalité des territoires. Grâce aux collègues des collectivités, aux acteurs économiques et sociaux, aux chercheurs qui nous accompagnent, nous nous efforcerons de mobiliser toute l'intelligence territoriale nécessaire en ce sens.

PARIS MÉTROPOLE au QUOTIDIEN

Les réunions du Comité syndical du 8 février et du 29 mars 2013 consacrées au débat d'orientations budgétaires puis au vote du budget prévisionnel 2013, ont permis de tracer « la feuille de route » de Paris Métropole.

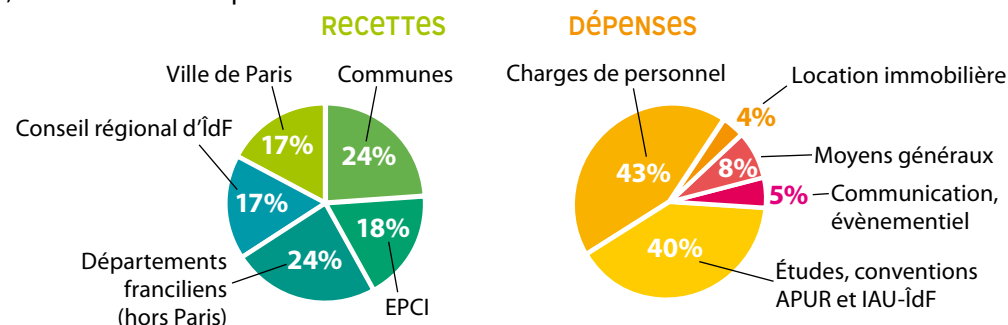
Le budget du syndicat, composé du report de 2012 et des recettes qui proviennent exclusivement des cotisations des collectivités adhérentes, est de 2,25 millions d'euros en 2013.

Les dépenses du syndicat sont réparties entre 0,93 M€ pour le personnel, 0,30 M€ pour les moyens généraux – immobilier et investissement compris – 0,80 M€ pour les partenariats et 0,22 M€ pour les actions extérieures : communication, événementiel, chantiers thématiques.

Pour produire ses études, l'équipe bénéficie de **l'expertise** apportée dans le cadre de conventions, par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France et l'Atelier parisien d'Urbanisme. Paris Métropole s'appuie sur **un partenariat** avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne qui lui apporte son assistance en matière administrative, de gestion des ressources humaines, et financière, d'aide juridique et de technologies de l'information.

L'équipe de Paris Métropole comprend 11 personnes :

LE BUDGET DU SYNDICAT



Karina Chevrier,
responsable
administrative
et financière



Sylvain Cognet,
secrétaire général
et partenariats



Marie Deketelaere-
Hanna, directrice



Thomas Fournier,
responsable
développement
métropolitain



Suzie Gossec,
assistante



André Jaunay,
responsable
des projets
métropolitains



Erwan Le Bot,
responsable
développement
métropolitain



Catherine
Leblanc Regnier,
responsable
communication



Pauline Malet,
chargée de mission
gouvernance
et projets
métropolitains



Joseph Rabie,
chercheur doctorant
auprès de l'AiGP



Marion Vergeylen,
chargée de mission
junior

Avec l'appui précieux des stagiaires.

+ LISTE DES MEMBRES au 31 DÉCEMBRE 2013

• Ville de Paris • Région Île-de-France • les 7 départements franciliens (hors Paris)

151 COMMUNES

- Ablon-sur-Seine
- Achères
- Alfortville
- Andrésy
- Antony
- Arcueil
- Asnières-sur-Seine
- Aubervilliers
- Aulnay-sous-Bois
- Bagneux
- Bagnolet
- Bailly-Romainvilliers
- Bezons
- Bièvres
- Bobigny
- Bois-Colombes
- Bondy
- Bonneuil-sur-Marne
- Bougival
- Boulogne-Billancourt
- Bourg-la-Reine
- Bry-sur-Marne
- Bures-sur-Yvette
- Bussy-Saint-Georges
- Cachan
- Carrières-sous-Poissy
- Champigny-sur-Marne
- Châtenay-Malabry
- Châtillon
- Chaville
- Chessy

- Cheville-Larue
- Chilly-Mazarin
- Choisy-le-Roi
- Clamart
- Clichy-la-Garenne
- Clichy-sous-Bois
- Colombes
- Conflans-Sainte-Honorine
- Courbevoie
- Courcouronnes
- Créteil
- Drancy
- Dugny
- Enghien-les-Bains
- Epinay-sur-Seine
- Fontenay-aux-Roses
- Fontenay-le-Fleury
- Fontenay-sous-Bois
- Fourqueux
- Fresnes
- Gagny
- Garches
- Gennevilliers
- Gentilly
- Gonesse
- Guyancourt
- Houilles
- Issy-les-Moulineaux
- Ivry-sur-Seine
- Joinville-le-Pont
- La Celle-Saint-Cloud
- La Courneuve
- La Garenne-Colombes
- La Queue-en-Brie
- Le Blanc-Mesnil
- Le Bourget
- Le Kremlin-Bicêtre

- Le Pecq
- Le Perreux-sur-Marne
- Le Plessis-Robinson
- Le Pré-Saint-Gervais
- Le Raincy
- Les Clayes-sous-Bois
- Les Lilas
- Les Mureaux
- Lésigny
- L'Étang-la-Ville
- Levallois-Perret
- L'Haÿ-les-Roses
- L'Île-Saint-Denis
- Limeil-Brévannes
- Linas
- Livry-Gargan
- Louveciennes
- Maisons-Alfort
- Malakoff
- Mantes-la-Jolie
- Mantes-la-Ville
- Marly-le-Roi
- Marnes-la-Coquette
- Meudon
- Mitry-Mory
- Montfermeil
- Montigny-lès-Cormeilles
- Montreuil
- Montrouge
- Nanterre
- Neuilly-Plaisance
- Neuilly-sur-Marne
- Neuilly-sur-Seine
- Nogent-sur-Marne
- Noisieu
- Noisy-le-Sec
- Orly

- Orsay
- Pantin
- Pierrefitte-sur-Seine
- Pierrelaye
- Poissy
- Pontault-Combault
- Puteaux
- Romainville
- Rosny-sur-Seine
- Rosny-sous-Bois
- Rueil-Malmaison
- Rungis
- Saint-Cloud
- Saint-Denis
- Saint-Germain-en-Laye
- Saint-Mandé
- Saint-Ouen
- Sarcelles
- Sartrouville
- Sceaux
- Sevran
- Sèvres
- Stains
- Suresnes
- Taverny
- Tremblay-en-France
- Valenton
- Vanves
- Vaucresson
- Vaujours
- Vaux-le-Pénit
- Vélizy-Villacoublay
- Vernouillet
- Verrières-le-Buisson
- Ville d'Avray
- Villecresnes

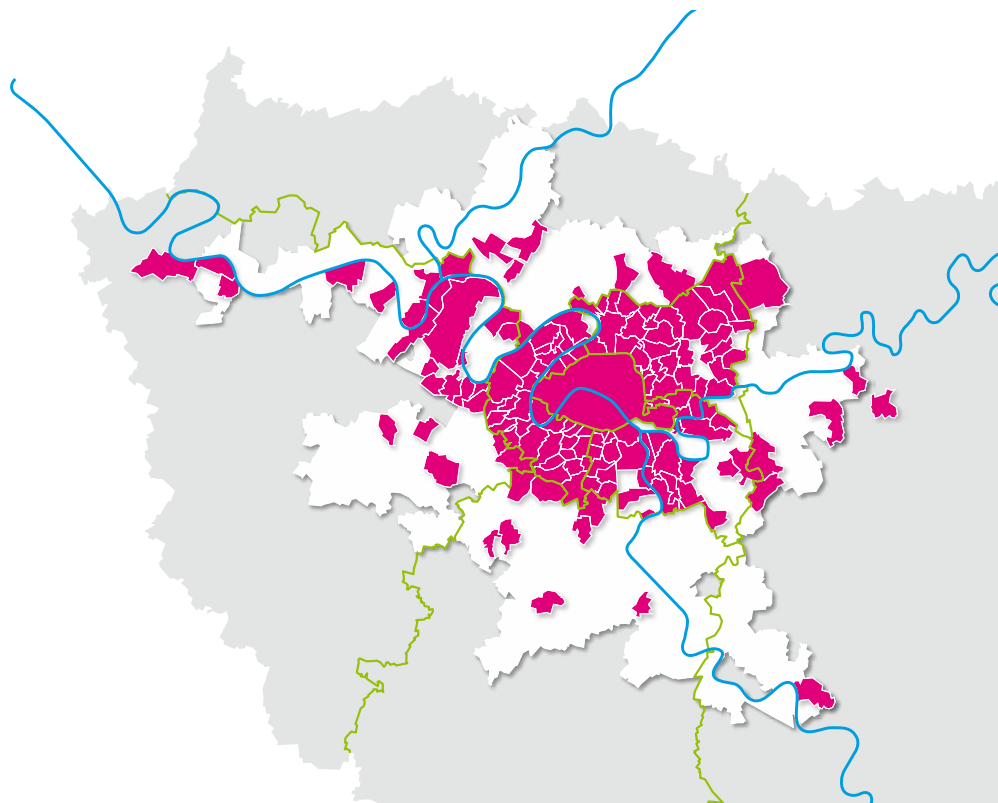
- Villejuif
- Villeneuve-le-Roi
- Villeneuve-Saint-Georges
- Villepinte
- Villetaneuse
- Villiers-sur-Marne
- Vincennes
- Viroflay
- Vitry-sur-Seine
- Wissous

45 EPCI

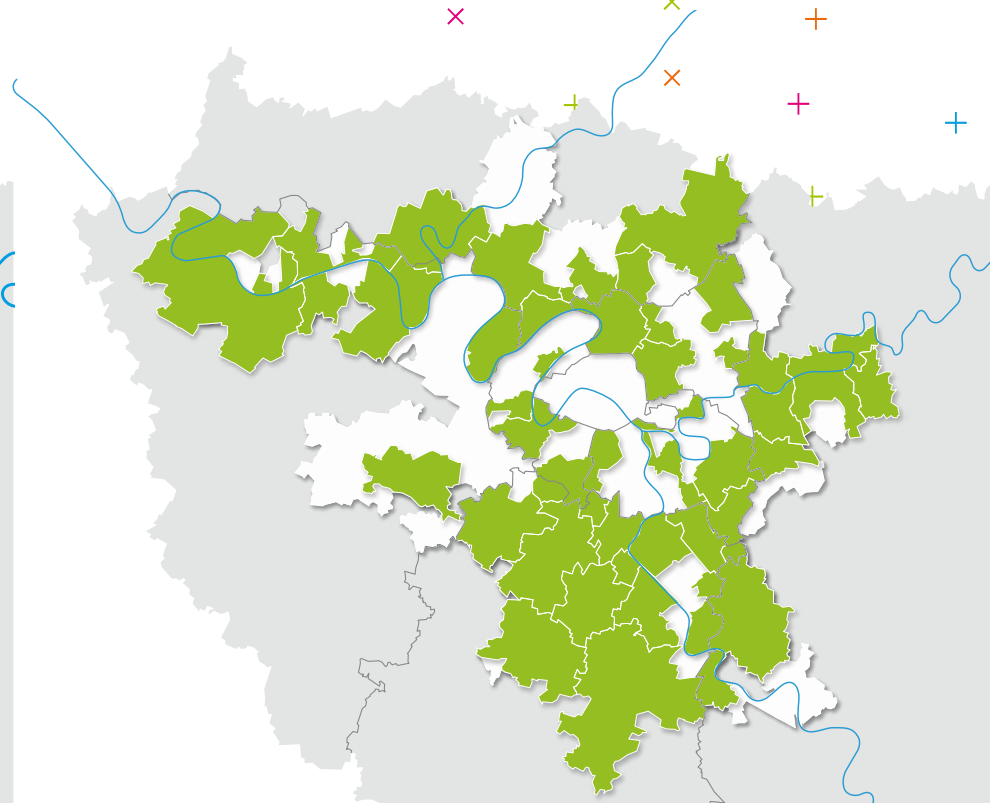
- CA Aéroport du Bourget
- CA Argenteuil - Bezons
- CA Brie Francilienne
- CA Clichy-sous-Bois / Montfermeil
- CA Cœur de Seine
- CA de Cergy-Pontoise
- CA de la Vallée de Montmorency
- CA de Mantes-en-Yvelines
- CA de Marne et Gondoire
- CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
- CA de Sénart Val de Seine
- CA de Val de Bièvre
- CA des Portes de l'Essonne
- CA Deux Rives de Seine
- CA du Haut Val de Marne
- CA du Plateau de Saclay
- CA du Val d'Orge
- CA du Val d'Yerres
- CA Est Ensemble
- CA Europ'Essonne
- CA Évry Centre Essonne
- CA Grand Paris Seine Ouest

- CA Hauts-de-Bièvre
- CA Le Parisis
- CA Les Lacs de l'Essonne
- CA Marne et Chantereine
- CA Plaine Centrale du Val-de-Marne
- CA Plaine Commune
- CA Seine-Défense
- CA Terres de France
- CA Val de France
- CA Vallée de la Marne
- CC Arpajonnais
- CC Charenton - Saint-Maurice
- CC de la Boucle de la Seine
- CC du Plateau Briard
- CC du Val d'Essonne
- CC Roissy Porte de France
- CC Seine-Ecole
- CC Seine Mauldre
- CC Vexin-Seine
- SAN de Marne-la-Vallée / Val Maubuée
- SAN de Sénart en Essonne
- SAN de Sénart Ville Nouvelle
- SAN du Val d'Europe

PÉRIMÈTRE DE PARIS MÉTROPOLÉ : LES CARTES



COMMUNES ADHÉRENTES
AU 31 DÉCEMBRE 2013



INTERCOMMUNALITÉS ADHÉRENTES
AU 31 DÉCEMBRE 2013

FORMATION ET DÉBATS PUBLICS

FORMATION

Paris Métropole a mis en œuvre, dans le cadre d'un partenariat établi avec le CNFPT un programme de formation annuel.

L'objectif est, dans une période riche en débats et en évolutions institutionnelles, de **traiter des thèmes d'intérêt métropolitain** à l'intention notamment des cadres supérieurs de collectivités membres du syndicat, et ainsi constituer l'ébauche d'une « coopérative métropolitaine » entre Paris Métropole et leurs équipes.

Le programme de la session 2012-2013 comprenait les journées suivantes :

- 8 octobre 2012 : les acteurs de l'échelle métropolitaine : rôle des différentes instances et de leur coordination ;
- 18 octobre 2012 : enjeux du Grand Paris pour les intercommunalités, la société civile et le développement des territoires en 1^{re} et grande couronnes : le cas du nord-est francilien ;
- 14 février 2013 : réforme de la péréquation financière ;
- 21 mars 2013 : habitat-logement à l'échelle de la métropole ;
- 18 avril 2013 : aménagement des pôles-gares dans le cadre du Grand Paris ;
- 13 juin 2013 : participation métropolitaine : élus, experts, citoyens, comment travailler ensemble ?

Les journées de formation combinent apports universitaires et contributions d'élus locaux, de directeurs généraux des collectivités et d'experts. La forme est interactive. Le choix des intervenants est effectué en partenariat entre le CNFPT et Paris Métropole. La fréquentation (une fois 30 personnes, et en général 80 à 90), la qualité des participants et leur implication tout au long des journées témoignent de l'intérêt de pérenniser la démarche et d'organiser une offre métropolitaine de formation.

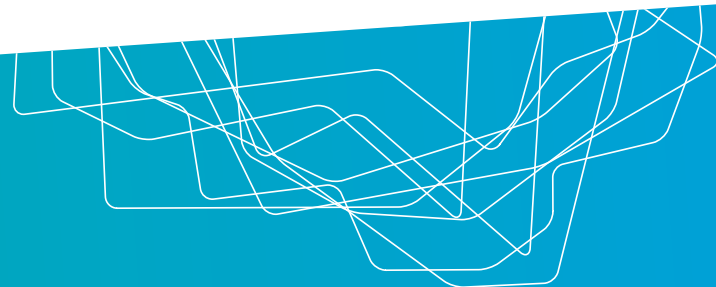
RELATIONS AVEC LE PUBLIC

Paris Métropole a vocation à **assurer une communication directe avec les habitants** sur les questions métropolitaines. Le syndicat a organisé, le 4 juillet 2013, dans le prolongement et l'esprit des débats publics « Demain, quel Grand Paris ? » de l'automne 2012, un débat intégré dans la semaine organisée par l'Atelier international du Grand Paris, au Cent Quatre (Paris 19^e arrondissement). Ce débat a réuni plus de 300 personnes.

Les élus présents – Pierre Mansat, Président de l'AiGP – Patrick Braouezec, 1^{er} Vice-président de Paris Métropole – Michel Teulet, Président de l'AMIF – Jean-Marc Nicolle, Délégué auprès du Président de la Région Île-de-France sur le Grand Paris et la métropole francilienne – et les architectes-urbanistes membres de l'AiGP Paola Vigano (Grand Prix de l'urbanisme 2013) et Christian de Portzamparc ont pris tour à tour la parole pour exposer les enjeux que représente la construction de la métropole capitale et mettre ainsi en perspective les débats parlementaires.

Des échanges passionnants avec le public ont ensuite eu lieu pendant plus d'une heure autour des grandes questions : « Centralisation ou dynamiques ascendantes ? », « Comment optimiser l'organisation institutionnelle et administrative ? », « Quelles limites pour la métropole ? ».





PARIS MÉTROPOLÉ

55, rue de Lyon - 75012 Paris
Tél. : 01 75 77 35 82
Fax : 01 75 77 35 89
contact@parismetropole.fr
www.parismetropole.fr

